ETABLISSEMENTS PEYRAUD TALON & CIE

Société anonyme au capital de 250.000 F
Siège social : 63 rue de Nîmes - 94150 RUNGIS
R.C.S. CRETEIL B 552 056 392

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 31 DECEMBRE 1999

TRIBUNAL COMMERCE CRETEIL
30289 [illegible]R.00
ANALYTIQUE

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,
Le trente et un décembre,
A 10 heures,

Les administrateurs de la société PEYRAUD TALON & Cie se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents :

- Madame Georgette PEYRAUD, président du conseil d'administration
- Monsieur Bernard PEYRAUD, administrateur
- Monsieur Patrice PEYRAUD, administrateur
- Monsieur Guy TALON, administrateur

Madame BIRON Patricia, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée est excusée.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Madame PEYRAUD Georgette préside la séance.

Monsieur Guy TALON remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

G.T G.P

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du Président du Conseil d'Administration en remplacement de Madame Georgette PEYRAUD, démissionnaire,

- Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration,

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président expose au Conseil qu'il l'a convoqué pour l'informer de sa décision de ne plus exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la Société tout en souhaitant continuer d'exercer les fonctions d'administrateur.

Il demande que sa démission prenne effet à compter du 1er janvier 2000.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La candidature de Monsieur Patrice PEYRAUD aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur Patrice PEYRAUD Président du Conseil d'Administration à compter du 1er janvier 2000, en remplacement de Madame Georgette PEYRAUD, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

G.P

G.T P.P

Monsieur Patrice PEYRAUD déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats de Président du Conseil d'Administration ou de membre du Directoire ou de Directeur Général unique d'une société anonyme.

En sa qualité de Président, Monsieur Patrice PEYRAUD assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

A ce titre, il jouira des pouvoirs déterminés par la loi et les statuts.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

Le Président